



Association Musicale de Vif « Philippe Margue » - Ecole de Musique

Association loi 1901 n°W3269 – Agréée DDJS n°38499 – Affiliée CMF-FSMD – N°SIRET : 392 504 221 00020

LES CONSIGNES POUR LES COURS A L'ECOLE DE MUSIQUE SEPTEMBRE 2021

Je ne viens pas à l'école de musique si j'ai de la température. Je la vérifie donc.

Avant de venir à mon cours, je pense à aller aux toilettes chez moi. L'usage des toilettes sera exceptionnel. Si je dois y aller malgré tout, je me lave les mains avant, et après y être allé.

Je viens à l'école masqué, avec mon masque personnel. Je pourrais le retirer dans la salle si je joue d'un instrument à vent.

J'apporte mon instrument (sauf piano), mes baguettes si je suis percussionniste, mes cahiers, et mes crayons. Le professeur ne pourra rien me prêter. Je n'oublie donc pas mes partitions. J'écrirais moi-même mes devoirs.

Lors de mon premier cours, j'apporte le protocole signé.

Je suis ponctuel et j'attends mon professeur dehors, dans la courette devant l'entrée.

En entrant je me lave les mains à l'eau et au savon au lavabo.

Je fais la même chose en sortant de mon cours.

Je respecte avec toute personne une distanciation sociale d'au moins 1 mètre.

Je ne touche pas les poignées de porte, ni les boutons de lumière, ni aucun objet ou meuble dont je n'ai pas l'utilité.

J'écoute bien les consignes de mon professeur.